



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA CELLULE

« LITIGES ET CONTENTIEUX »

Séance du 16 novembre 2021

PRESENTS : G. GOUZERCH - C. CARADO – D. LE BOUEDEC

Match du 13 novembre 2021 PONTIVY STADE - LARMOR GOELANDS U18 D1 Poule "A"

Match non joué forfait de Larmor Goélands

La Commission,

après étude des pièces jointes au dossier confirme le forfait de Larmor Goélands

PONTIVY STADE 3 points 3 buts

LARMOR GOELANDS moins 1 point 0 but

Match du 13 novembre 2021 HENNEBONT STADE - LARMOR GOELANDS 2 U18 D2 Poule "A"

Forfait de Larmor Goélands 1 en championnat U18 D1 Poule "A"

La Commission

après étude des pièces jointes au dossier :

Dit que le forfait d'une équipe entraîne le forfait des équipes inférieures (article 87-4 alinéa F des règlements de la L.B.F.)

Par ces motifs,

donne match perdu par forfait à Larmor Goélands 2

HENNEBONT STADE 3 points 4 buts

LARMOR GOELANDS 2 moins 1 point 0 but



« Morbihan, foot gagnant ! »

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la Commission d'Appel du District du Morbihan, dans un délai de 7 jours, Art.94 des règlements de la Ligue de Bretagne.

Le responsable de la cellule "Litiges et Contentieux"

Didier LE BOUEDEC